

## Les prestations valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Remboursement Sécu + MACD sur la base des tarifs de la sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins et ne pouvant dépasser le montant des dépenses réellement engagées.

DESIGNATION	Taux SS	Taux Mut	Total SS+Mut
<b>ACTES MEDICAUX</b>			
Visite – Consultation – radiologie- ATM	70%	30%	100%
Consultations généralistes non conventionnées	70%	18€	100% limité à 18€
Consultations spécialistes non conventionnées	70%	21€	100% limité à 21€
<b>ACTES PARAMEDICAUX</b>			
Soins infirmiers – orthophonie – orthoptie	60%	40%	100%
kinésithérapie	60%	40%	100%
Actes de laboratoires	60%	40%	100%
<b>PHARMACIE</b>			
Vignettes bleues	30%	70%	100%
Vignettes blanches	65%	35%	100%
Vignettes oranges	15%	85%	100%
Vaccin anti-grippe	-----	Frais réels	Frais réels
<b>APPAREILLAGE</b>			
Orthopédie – Autres prothèses – orthèses	65%	35%	100%
Prothèses auditives	65%	35% + 350€(*)	100% + 350€(*)
<b>OPTIQUE</b>			
Verres + Monture/Lentilles	65%	35%	100%
Forfait annuel	-----	170€(*)	170€(*)
<b>DENTAIRE</b>			
Soins conservateurs, radio	70%	30%	100%
Orthodontie prise en charge par la Séc. Soc.	100%	244€/ an(*)	100% + 244€(*)
Orthodontie (joindre le refus Séc. Soc.)	-----	195€(*)	195€(*)
Prothèses dentaires (limitées à cinq par an)	70%	140%	210%
Implants dentaires refusés (limités à deux)	-----	80€ par implant(*)	80€ par implant(**)
<b>HOSPITALISATION</b>			
Hospitalisation médicale et chirurgicale	80% ou 100%-	20% ou 0%	100%
Participation forfaitaire de 18 euros	-----	100%	100%
Forfait hospitalier	-----	18€(***)	18€(***)
Forfait hospitalier en psychiatrie	-----	13€(***)	13€(***)
Chambre particulière	-----	38€(***)	38€(***)
Accompagnement enfant de -12 ans	-----	16€(***)	16€(***)
Transport	65%	35%	100%
<b>CURE THERMALE</b>			
Honoraires	65%	35%	100%
Hébergement + transport	65%	35% + 75€(*)	100% + 75€(*)
<b>DIVERS</b>			
Densitométrie osseuse		Jusqu'à 40€	Jusqu'à 40€
Opération de la myopie		100€	100€
<b>MEDECINE DOUCE</b>			
Acupuncture, podologue, ostéopathe, pédicure	-----	Forfait 35€/an°	

(\*) Pour le remboursement du vaccin contre la grippe, non pris en charge par la sécurité sociale, faire parvenir la vignette à la MACD.

Les forfaits sur les prothèses auditives, hébergement cure thermale, sont versés en plus du remboursement sécurité sociale, une fois par an par bénéficiaire, et dans la limite du montant engagé.

Le forfait optique est versé en plus du remboursement sécurité sociale et du complément de la MACD, une fois dans l'année, sur l'achat de lunettes ou de lentilles dans la limite des frais réels.

Le forfait sur l'orthodontie est versé en deux fois dans l'année, à la fin de chaque semestre de soins, dans la limite des dépenses engagées.

(\*\*) Le forfait sur les implants dentaires est limité à 2 implants par an soit 80 € par implant et sur envoi de la facture acquittée du dentiste.

(\*\*\*) Le versement du forfait journalier est limité à 90 jours par an, le versement sur la chambre particulière est limité à 30 jours par an, le versement des frais d'accompagnement pour un enfant de 12ans est limité à 10 jours par an.

Le dépassement sur acte chirurgical est remboursé à 122 euros par jour d'hospitalisation dans la limite du montant réel du dépassement d'honoraires et sur présentation de la facture acquittée de l'organisme hospitalier.

° forfait médecine douce 35 € remboursés sur deux actes soit 17.50 € par acte.

La MACD propose un contrat responsable qui intègre les prestations de prévention prévues par la loi.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS DE REMBOURSEMENTS

TYPES DE SOINS	FRAIS REELS	ASSURANCE	MALADIE	MACD	RESTE A CHARGE
		TARIF DE CONVENTION	MONTANT REMBOURSE	REMBOURSEMENT DE LA MUTUELLE	
Consultation généraliste parcours de soins respecté	23 €	23 €	15.10 €	6.90 €	1€
Consultation spécialiste sur avis du médecin traitant dans le parcours de soins	50€	25 e	16.50 €	7.50 €	26€
Prothèses dentaires (5 par an)	550€	107.50€	75.25€	150.50€	324.25 €

**Quelques termes de l'Assurance Maladie :**

**TC** tarif conventionnel, montant des honoraires établi par convention entre l'Assurance Maladie et les fédérations des différents professionnels de santé.

**TM** ticket modérateur, différence entre la base de remboursement et le montant du remboursement de l'Assurance Maladie.

**TR** tarif de responsabilité, base de calcul des prestations versées par l'assurance maladie.

**RO** régime obligatoire d'Assurance Maladie.

**Les documents à adresser à la mutuelle :**

La facture du laboratoire ou de la pharmacie lorsque vous acquittez le ticket modérateur.

Le bulletin de situation suite à une hospitalisation.

Les factures optiques, acoustiques, implants dentaires, pour pouvoir bénéficier des forfaits.

L'attestation de carte vitale pour la mise à jour de vos données.

Tout document utile à la mutuelle, changement d'adresse, changement de banque....

**macd**  
mutuelle des  
auteurs et  
compositeurs  
dramatiques